
Adresse des membres du comité de surveillance de Chauny (Aisne), lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du comité de surveillance de Chauny (Aisne), lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 173;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22047_t1_0173_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Et nous, citoyens représentants, nous venons de renouveler le serment de nous rallier dans toutes les occasions à la Convention nationale et de sauver la liberté ou de périr avec elle.

[Suivent environ 440 signatures sans indications de titres ou fonctions].

Les citoyens cy-dessous in[s]crits étant illétrés ont demandé que les secrétaires signassent pour eux :

[Suivent 99 noms « tous artisans ou cultivateurs illétrés de la commune d'Orange].

Vu et arrêté les signatures de la présente adresse de la société populaire d'Orange en date du 18 thermidor an second de la République, par nous, membres du comité de correspondance de laditte société. A Orange, le 18 therm. II.

DUGAZ fils, A. DUMAS, RIBEN, BENET (1).

a'

[Les membres du c. de surveillance révolutionnaire de Chaunay (2), à la Conv.; s.d.] (3)

Citoyens représentants,

C'est sans doute un grand et terrible spectacle de voir un peuple entier debout pour la liberté du monde brisant, d'une main, les sceptres et les couronnes, faire trembler les rois sur leurs trônes qui s'écroulent et, de l'autre, écraser les tyrans nouveaux qui avoient conjuré la perte de ses droits.

Sages législateurs, cet effort d'un courage héroïque, nous le devons à votre énergie. La liberté sortie de ses ruines se plaît à reconnoître ses restaurateurs. Vous vous êtes montré dignes du peuple que vous représentés.

Quoi ! Ce peuple dont tant de succès couronnent la valeur, après avoir fait passer sous le joug les monstres orgueilleux qui gouvernent la terre, auroit courbé lui-même son front victorieux sous la verge de fer de ces êtres immoraux qui lui devoient toute leur autorité !

Et à quel chef devons-nous donc obéir ? Il ne leur manquoit que des sceptres; ils avoient tous les vices des rois; ils parloient de justice et de probité et par eux l'innocence gémissait dans les fers ou expiroient sur l'échafaud; ils parloient d'humanité, et ils marchaient au trône à travers le sang et le carnage : le mot de vertu étoit sur leurs lèvres, et le crime étoit dans leurs cœurs.

Représentants, vous avez déchirés le rideau qui voiloit tant d'horreurs. Les traîtres n'existent plus que dans l'exécration des hommes libres. Vous avez fait plus encore; vous avez divisé l'autorité monstrueuse d'un comité dont la permanence pouvoit à chaque instant compromettre la liberté et une seconde fois vous avez sauvé la patrie.

Peuple françois, profite de cette terrible leçon; toi seul est grand, les individus ne sont

rien; les trônes s'écrouleront; les intriguans, les hommes pervers rentreront dans le néant, toi seul survivra à leur ruine.

Vive à jamais la République, vive la Convention nationale !

MORGAY l'aîné (*présid.*) et 8 autres signatures.

b'

[Les canonniers des sections du Temple, de la rue de Montreuil et du Muséum, de Paris, en garnison à Givet (1), à la Conv.; Givet, 21 therm. II] (2)

Les canonniers des sections du Temple, de Montreuil et du Muséum, de Paris, en garnison à Givet viennent d'apprendre que la Convention nationale, menacée vivement par de nouveaux tyrans et des traîtres infâmes à la cause du peuple qu'ils ont trop longtems trompés, s'est montrée digne de la liberté que les Français l'ont chargée de faire triompher en terrassant révolutionnairement les monstres qui s'étaient coalisés pour l'égorger afin de monter sur un trône de sang. Les canonniers de Paris, maintenant à Givet, ont frémissé d'horreur à la nouvelle d'un pareil attentat et comme ils ont été témoins de tous les événements que la révolution française a enfantée dans Paris, et ayant toujours marché sous l'étendard de la liberté et soutenus la cause populaire, ils auront toujours à regretter de n'avoir pas été à portée, le 9 et 10 thermidor, de couvrir de leur courage la représentation nationale et de n'avoir pas été les premiers à anéantir les Robespierre, les Saint-Just, Couthon, Le Bas, Hanriot et tous les esclaves qui voulaient s'attacher à leur chart.

Depuis quelques tems les canonniers soupçonnaient que l'air sombre et les ordres bizarres d'Hanriot n'étaient point tournés pour le bonheur général et qu'ils ne semblaient être dictés que pour servir les conspirateurs qu'il avait choisis pour renverser la liberté; et si le traître Fleuriot a eu l'audace de sommer le comité révolutionnaire du Muséum de lui livrer ses pièces de canon, qui sont au poste de la ci-devant Samaritaine, c'est qu'il sçavait très bien que ceux qui les avaient toujours employées pour le salut public étaient trop éloignés pour s'en servir à défendre la représentation nationale. Mais connaissant les principes de nos frères des autres sections, nous n'avons pas été surpris d'apprendre que la voie des représentants fidels du peuple a été écoutée partout et que les ordres de la Convention ont été exécutés. Malheur à ceux qui ont écoutés et approuvés les ordres infâmes du traître Hanriot ! La Convention nationale sçait mieux que nous ce que méritent ceux qui refusent d'entendre la voie du peuple. Sa justice sçaura anéantir les lâches et les traîtres qui se sont montrés indignes du nom français dans cette révolution.

L'énergie que vous avez montrée dans cette dernière crise du crime contre la vertu nous

(1) En marge : renvoi des expression au comité de Sûreté générale.

(2) Aisne.

(3) C 313, pl. 1252, p. 36. Mentionné par Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl¹).

(1) Ardennes.

(2) C 316, pl. 1269, p. 12. Mentionné par Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl¹).